

**MAIRIE
DE
POUXEUX**

**A 20 heures 00**

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	18
Absents	1
Votants	19

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 20 mai 2021 s'est réuni le **jeudi 27 mai 2021 à 20h00**, à la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THOMAS, Maire.

M. Christophe PIERREL a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. THOMAS Jean-Louis, Maire	X			
2. M. HUREL Jacques, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme GREMILLET Edith, 2 ^{ème} Adjointe	X			
4. M. HUMILIERE Pascal, 3 ^{ème} Adjoint	X			
5. Mme AIME Elodie, 4 ^{ème} Adjointe	X			
6. M. MARCHAL Jean-Pierre, 5 ^{ème} Adjoint	X			
7. M. HENRY Denis, Conseiller Municipal	X			
8. M. RESCH Philippe, Conseiller Municipal	X			
9. Mme LOUIS Evelyne, Conseillère Municipale	X			
10. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	X			
11. M. PIERREL Christophe, Conseiller Municipal	X			
12. Mme HOCQUAUX Véronique, Conseillère Municipale	X			
13. Mme VIVIER Aude, Conseillère Municipale	X			
14. Mme KOHLER Elise, Conseillère Municipale	X			
15. Mme PERROTEY Sylvia, Conseillère Municipale		X	Elodie AIME	
16. M. BICHOTTE Paulin, Conseiller Municipal	X			
17. Mme CHARMY Florence, Conseillère Municipale	X			
18. M. GUILLEMINOT Christophe, Conseiller Municipal	X			
19. Mme MARTIN Nadège, Conseillère Municipale	X			

La séance est levée à 21 heures 12 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2021/031 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 1 avril 2021

N° 2021/032 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

- N° 2021/033 Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions aux Associations
- N° 2021/034 Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire 08-04
Enfouissement des réseaux : Rue du Saut du Broc et Rue de Bazimpré Tranche 1
- N° 2021/035 Domaines de compétences par thèmes – Culture 08-09
Protection de l'orgue
- N° 2021/036 Domaine et Patrimoine – Locations – 03-03
Baux précaires
- N° 2021/037 Domaine et Patrimoine – Locations – 03-03
Location bâtiment dit Saclusa
- N° 2021/038 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01
Modification des statuts de la CAE
- N° 2021/039 Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public 03-05
Déclassement d'une partie de voie communale Rue Haute
- N° 2021/040 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01 – Personnels contractuels – 04-02
Approbation du plan de formation 2021
- N° 2021/041 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décisions modificatives
- N° 2021/042 Domaine et Patrimoine – Locations – 03-03
Locations 90 rue du Presbytère à Pouxoux
- N° 2021/043 Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants - 05-03
Comité des fêtes - Représentants du Conseil Municipal
- N° 2021/044 Autres domaines de compétences – Autres – 09-01
Dispositif de signalement avec le CDG88
- N° 2021/045 Commande publique – Marchés publics -01-01
Programme de voirie 2021-2022-2023
- N° 2021/046 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01
Nouvelle répartition du capital social du SMIC

Délibération n° 2021/031
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 1 avril 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 1 avril 2021.

Délibération n° 2021/032
Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire n'a pas exercé le droit de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
JAUGEON	VERONIQUE	237 RUE DE LA TREILLE	X		AK 120-122	2021/08

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2021/033
Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques HUREL, 1^{er} adjoint, qui présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2021 et précise que ces propositions ont été étudiées en commission municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ALLOUE aux associations les subventions suivantes au titre de l'année 2021 et **PRECISE** que les personnes mentionnées en face des associations n'ont participé ni au débat ni au vote

Associations	2020	2021	
UNC-AFN	250	250	GUILLEMINOT HUREL
Ste de chasse	100	200	
Club des Edelweiss	800	800	
Godillots baladeurs	400	400	HUREL
Légion vosgienne	50	60	
Chorale l'oiseau lyre	500	500	
Comité des Œuvres Sociales	7000	4000	
Donneurs de sang	300	300	GREMILLET
Sports Réunis de Pouxoux-Jarménil	4000	4000	
Amicale Maison retraite Eloyes	150	150	
Batterie Fanfare Pouxoux Jarménil	650	650	
Amicale sapeurs-pompiers Eloyes	100	100	
Bibliothèque CH Remiremont	50	50	
Association des jeunes motivés de Pouxoux	400	500	
Club chiffres et lettres	100	150	GREMILLET
FSE Collège Eloyes	145	167.5	
Association Sport Collège Eloyes	150	-	
La voie du calme QI GONG	150	150	
Club ESF les petites mains	300	200	
Team Family Pouxoux-Jarménil	300	300	
ADMR	2400	2500	HUREL
Ademat-H	20	20	
Aithex	0	100	
ADAVIE	0	400	
Société de pêche	0	300	HOCQUAUX - BLUNTZER
	18 315	16 247.50	

Délibération n° 2021/034**Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire – 08-04****Enfouissement des réseaux : Rue du Saut du Broc et Rue de Bazimpré : Tranche 1**

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux : Enfouissement des réseaux Rue du Saut du Broc et Rue de Bazimpré Tranche 1

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges du 19 Juin 2018, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 39 552,58 € HT et que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s'élève à 10 311,16 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage

S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

Délibération n° 2021/035
Domaines de compétences par thèmes – Culture – 08-09
Protection de l'orgue

Suite à la demande du 20 août 2020 de la CSGBI de classer l'orgue de notre église,

Après la visite du chargé de conservation régionale des monuments historique,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DEMANDE une protection au titre des monuments historiques de l'orgue des frères Géhin conservé dans l'église de Pouxoux

Délibération n° 2021/036
Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine privé – 03-06
Baux précaires

Monsieur le Maire rappelle que les baux précaires sont signés pour une durée maximum de 3 ans.

Il est proposé d'établir de nouveaux baux jusqu'au 31 octobre 2022 avec les parcelles exploitées par chacun, selon la répartition suivante :

NOM	PRENOM	SURFACE TERRAIN en m²	N° parcelle
VANTALON	Jean-Jacques	1 000	44
BEAUDOIN	Rémi Jean- Claude	760	AB134
MALTEMPI	Cyril	1400	AH119
PIERRAT	Sandrine	2366 3526	C1308 C1308
GEGOUT	Vincent	1322	AH119
JANTET	Alain	1465	AH119
JAUGEON	Adrien	2606	AM47

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer les baux selon les éléments ci-dessus, à compter du 1^{er} juin 2021

Délibération n° 2021/037
Domaine et Patrimoine – Locations – 03-03
Location bâtiment Saclusa

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre MARCHAL, 5ème Adjoint, qui propose de louer des parties inoccupées du bâtiment Saclusa et fixer le loyer mensuel selon un prix du m².

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à mettre en location des surfaces inoccupées dans le bâtiment dit Saclusa situé 322 rue Haute à Pouxieux à compter du 1^{er} juin 2021. Le prix mensuel sera fixé selon la surface, soit 0,42€ le m².

DIT que la caution représente un mois de loyer

AUTORISE le Maire à signer les baux à intervenir

Délibération n° 2021/038

Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01

Modification des statuts de la CAE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-34,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Épinal visant à permettre aux Communes membres, lorsqu'un groupement de commandes est constitué, à confier à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération d'Épinal, par convention, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour leur compte.

Délibération n° 2021/039

Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public 03-05

Déclassement d'une partie de voie communale Rue Haute

Vu la Délibération 2020/086 du 3 décembre 2020 décidant de l'aliénation de 21m² de la parcelle AN DP

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE du déclassement des 21m² de la parcelle AN DP du domaine public communal

Délibération n° 2019/040

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01 – Personnels contractuels – 04-02

Approbation du plan de formation 2021

Vu l'article 33 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, aux termes duquel le Comité technique est consulté pour avis notamment sur le plan de formation prévu à l'article 7 de la loi 84-594 du 12 juillet 1984 visée ci-dessous,

Vu la loi 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale et complétant la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis unanimement favorable du Comité Technique, placé auprès du Centre de gestion des Vosges, du 18 mai 2021,

Considérant que les modalités d'application envisagées sont conformes aux dispositions relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le plan de formation 2021 de la Commune.

Délibération n°2021/041
Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décisions modificatives

Suite au décomptes généraux du périscolaire et aux révisions de prix,
Suite à une erreur d'imputation,

Dépenses investissement : compte 2313 (Constructions – Op 219) + 2 903.55 €
Dépenses investissement : compte 2183 (Matériel de bureau & informatique) -2 694.40 €

Dépenses investissement : compte 2315 (Installations, matériel et outillage tech - op 220)
- 209.15 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n°1 au Budget Principal

Délibération n° 2021/042
Domaine et Patrimoine – Locations – 03-03
Locations 90 rue du Presbytère à Pouxoux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques HUREL, 1er Adjoint, qui propose de modifier le loyer de l'appartement communal situé 90 rue du Presbytère à Pouxoux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à mettre en location l'appartement communal situé 90 rue du Presbytère à Pouxoux au prix mensuel de 400€, auquel s'ajouteront les charges de chauffage, à compter du 1^{er} juin 2021. Le garage pourra être loué en complément à un prix de 50€ par mois.

DIT que la caution représente un mois de loyer soit 400€

AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir

Délibération n° 2021/043
Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants - 05-03
Comité des fêtes - Représentants du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Elise KOHLER qui explique la nouvelle association, pour laquelle la première assemblée générale se tiendra le 12 Juin à 10h en Mairie. Il est proposé de nommer dans celle-ci des conseillers municipaux, en plus du Président de droit, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Jean-Louis THOMAS, Président de droit, mesdames Elise KOHLER, Elodie AIME, Edith GREMILLET et Monsieur Denis HENRY afin de siéger au bureau de l'association dite « Comité des fêtes de la commune de Pouxoux »

Délibération n° 2021/044

Autres domaines de compétences – Autres – 09-01

Dispositif de signalement avec le CDG88

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 88 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ❖ d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- ❖ d'une équipe d'experts ;
- ❖ d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal, du projet de convention du CDG88

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

PRECISE que Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Délibération n° 2021/045

Commande publique – Marchés publics -01-01

Programme de voirie 2021-2022-2023

Vu la délibération 2021/005 du 4 février 2021 autorisant un marché à bon de commande avec le cabinet Demange pour le programme de voirie 2021-2022-2023,

Vu l'appel d'offres du 5 mars 2021,

Vu la commission d'appel d'offres du 6 avril 2021,

Vu l'analyse après négociation,

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le marché à bons de commande suivant :

Marché	Entreprise
Programme de voirie 2021-2022-2023	TRB TRAPDID BIGONI SAS

SOLLICITE une subvention auprès du Département des Vosges au taux maximal, au titre de « la voirie communale »

DIT que la Commune autofinancera le solde

S'ENGAGE à financer en totalité cette opération pour le cas où les subventions ne seraient pas accordées.

Délibération n° 2021/046

Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01

Nouvelle répartition du capital social du SMIC

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,

- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
 - le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 - le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,
- conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

DONNE pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.
